

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 mars 2017
CO 033 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 74
Votants : 83

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE, (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, David GUY, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Claire LUCAS VERNUS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Angélique NOROY, Marie-Christine CHAUVIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Lucie DODANE, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Michel BONTEMPES, Bernard ONCLE.

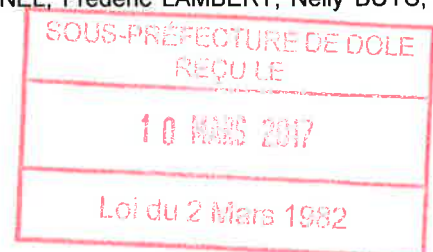
Pouvoirs transmis à des Conseillers : Rémy VIENNET à Claude ROMANET, Cyril ACCARD-GUILLOIS à François PERRIN, Sylvain BENETRUY à Jean-Luc BROCARD, Véronique LAMBERT à Dominique BONNET, Claudine ROUEFF à Claire LUCAS VERNUS, Yann PINGUAND à Marie-Thérèse BROCARD soit 6 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Eric TOURNEUR à Charles VALET, François BOUVERET à Michel MARTINS, Raphaël GAGNEUR à Eric PICHEGRU, soit 3 voix délibératives à des Suppléants.

Étaient Excusés : André VIONNET, Philippe BRUNIAUX, André PROST, René GUINERET, Jean-Louis DUFOUR, Gérard BOUDIER, Bernard BRUNEL, Frédéric LAMBERT, Nelly BUYS, Philippe RIOU, Sébastien JACQUES.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy DAVID

Convocation faite le : 28 février 2017



Objet : Création et composition de la commission d'appel d'offre (CAO)

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics ;

VU la note de synthèse n°6/7.03.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

ENTENDU l'exposé du Président relatif à la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) ;

Considérant que la composition de la CAO est égale à celle de la strate démographique de la commune-membre la plus peuplée, soit d'une part le Président de la Communauté de Communes ou son représentant et d'autre part 5 membres du Conseil Communautaire élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 mars 2017
CO 033 DE (SUITE)

Objet : Création et composition de la commission d'appel d'offre (CAO)

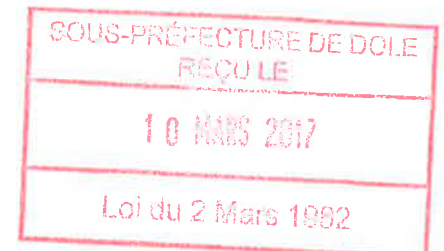
Attendu que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et après vote sur les propositions,

- 1- Vote pour la liste 1 (Mrs. Gaillard, Choulot, Pinguand, Dorbon et David) : 66 voix
- 2- Vote pour la liste 2 (Mme Roueff et M. JL Brocard) : 14 voix

Arrête la composition de la CAO de la CC comme suit :

- A- M. Michel Francony, Président, qui annonce désigner comme représentant M. René Molin
- B- Cinq membres élus au sein de l'assemblée qui sont :
- Titulaires : Mrs Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, Yann PINGUAND, Henri DORBON, Mme Claudine ROUEFF.
 - Suppléants Mrs Jean-Christophe OUDET, Jacky REVERCHON, Pascal DROGREY, Mme Odile SIMON et M. Robert MOUGET.



Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président,

Michel FRANCONY

